

Voitures électriques : le leasing social fait son retour le 30 septembre

Écrit le 15/07/2025

Le Gouvernement a décidé de reconduire le dispositif de location sociale de voitures électriques en 2025. Objectif : proposer la location d'au moins 50 000 voitures électriques à destination des ménages modestes. La prise de commandes ouvrira le 30 septembre 2025. Présentation.

©Michael Flippo / Stock.Adobe.com

Après le succès de la première édition du leasing social, avec près de 50 000 commandes entre le 1^{er} janvier et le 15 février 2024, le Gouvernement a annoncé son retour en 2025 dans le cadre d'un programme de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Cette aide a contribué à une véritable démocratisation de la transition écologique, permettant aux ménages modestes et à de nouveaux profils d'accéder à un véhicule électrique.

Quelles sont les conditions à respecter pour bénéficier du leasing social en 2025 ?

Seront éligibles les Français actifs ayant :

- un **revenu fiscal de référence** par part inférieur ou égal à 15 400 euros (cinq premiers déciles de revenus),
- et qui **dépendent de leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail ou exercer leur activité professionnelle.**

La prise de commandes ouvrira le 30 septembre 2025, selon les mêmes modalités que la première édition.

En quoi consiste le leasing social en 2025 ?

Doté d'une enveloppe de près de 370 millions d'euros, le dispositif prévoit **la location d'au moins 50 000 voitures particulières électriques à destination des ménages modestes**, dont au moins 5 000 voitures pour les personnes dont le domicile ou le lieu de travail est situé dans une commune où la qualité de l'air doit être particulièrement améliorée, c'est-à-dire dans une zone à faible émission (ZFE).

La location durera trois ans minimum, avec la possibilité pour les ménages d'opter pour une location plus longue.

Les loueurs seront dans l'obligation de proposer une offre inférieure à 140 € par mois, voire en-deçà pour participer au dispositif. Tous les loyers devront être inférieurs à 200 € par mois, avec une aide d'un montant maximal de 7 000 € par véhicule. Elle ne sera pas cumulable avec d'autres dispositifs d'aide.

Un appel à manifestation d'intérêt à destination des loueurs

L'Agence de la transition écologique (ADEME) lance **un appel à manifestation**

<

d'intérêt (AMI) à destination des loueurs souhaitant participer au dispositif, avec une clôture le 19 septembre.

Cet AMI s'adresse à toute entreprise exerçant une activité de location longue durée de véhicules automobiles, implantée en France et justifiant des capacités opérationnelles nécessaires pour assurer la mise en œuvre du dispositif. Les candidats devront proposer des offres de location répondant à un ensemble de critères d'éligibilité et d'exigences stricts définis par le cahier des charges de l'AMI.

Presse

Communiqué : **Agnès Pannier-Runacher et Marc Ferracci annoncent l'ouverture de**

<

l'édition 2025 du leasing social le 30 septembre - 15/07/2025
